

**«GESTION DES SERVICES URBAINS ET DEVELOPPEMENT DURABLE :
L'EXEMPLE DE LAUSANNE»**

Vendredi 22 septembre 2006, 9h45 – 10h15, salle Berlin, Palais de Beaulieu

CONFÉRENCIER

Daniel BRELAZ SYNDIC, VILLE DE LAUSANNE, SUISSE

MODÉRATEUR

Antonio DA CUNHA DIRECTEUR, INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

De longue date, la Municipalité de Lausanne et les services communaux ont conduit des projets dans les domaines de l'énergie, la mobilité, l'urbanisme, le social ou l'éducation, qui relevaient du développement durable, sans toutefois que cette "étiquette" leur soit associée.

A fin 1998, parmi les premières en Suisse, la Municipalité de Lausanne a décidé d'engager formellement un processus d'Agenda 21 local et marqué cet engagement en signant la Charte d'Aalborg (Charte des villes européennes pour la durabilité).

Afin d'aborder les différents secteurs de la politique communale de la manière la plus large possible et en tenant compte de tous les aspects du développement durable, l'Agenda lausannois se décline en sept grands chapitres, faisant l'objet de préavis au Parlement communal.

Après une période consacrée à l'information, la sensibilisation et la réflexion avec les services de l'administration communale, un premier volet de la "mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne" a vu le jour en 2000.

L'Agenda 21 de Lausanne met un accent particulier sur le renforcement de la citoyenneté, avec la démarche Quartiers 21 qui s'est déroulée entre 2003 et 2005 ayant pour objectifs de renforcer la qualité de vie en ville, la cohésion sociale et la promotion économique. Dans le même sens, l'éducation et la formation étaient au centre du quatrième volet avec divers projets touchant à l'apprentissage du mode de vie urbain, la préservation de la santé de l'enfant, la prévention de l'exclusion sociale et aussi l'acquisition de l'esprit citoyen.

De nombreuses démarches ont visé à rendre les services urbains de Lausanne plus durables, notamment dans le domaine énergétique, pour la promotion de logements durables ainsi qu'en faveur de la mobilité douce.

Ainsi le deuxième volet (2001) était consacré aux problèmes sociaux et du logement, avec notamment la définition d'une nouvelle politique de logement subventionné, s'orientant en particulier vers la mixité sociale dans les quartiers.

La Municipalité n'a pas attendu l'Agenda 21 pour se lancer dans une politique énergétique durable, récompensée par de nombreuses distinctions : Lausanne est par exemple l'une des rares villes suisses à avoir mis sur pied un service de l'énergie, qui agit sur quatre fronts: la diversification, les économies, la recherche et l'information. Parmi les mesures prises, on peut citer le suivi énergétique des bâtiments communaux, le chauffage à distance permis par la récupération de la chaleur d'incinération des déchets, ainsi que le soutien aux énergies solaires et aux véhicules au gaz.

En 2005, deux nouveaux chapitres ont été ajoutés à l'Agenda 21 lausannois. Le premier, consacré aux Transports et à la mobilité donne les premières réponses aux propositions issues de *Quartiers 21*. Outre des mesures d'accompagnement à la construction du métro m2 et à la finalisation des zones 30, il propose notamment la mise en place d'un plan de mobilité pour l'administration communale.

Reste que le développement durable est un processus évolutif à long terme qui demande à être intégré progressivement dans les mentalités et dans la gestion globale des collectivités.